

les **Jeudis**
de la prévention

cig
Petite
Couronne

LA PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE EN COLLECTIVITÉ

14 SEPTEMBRE 2023

CAROLE GIQUEL CONSEILLÈRE EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

ELODIE TRUONG CONSEILLÈRE EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

FRANÇOISE SUAREZ MÉDECIN DU TRAVAIL

SÉVERINE ROUSSEAU INFIRMIÈRE DE SANTÉ AU TRAVAIL

**SERVICE ERGONOMIE ET INGÉNIERIE DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES PROFESSIONNELS
SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE**

cig
Petite
Couronne

SOMMAIRE

01

**Le cadre
réglementaire**

02

**Les
définitions**

03

**Les voies de
pénétration et les
effets sur
l'organisme**

04

**La gestion du risque
chimique et les acteurs
associés**

05

**Inventaire des
produits et
procédés chimiques**

06

**Evaluation des risques
chimiques et mise en place
d'un plan d'actions**

07

**Rôle de la médecine
préventive et suivi
médical des agents**

08

**Retour d'expérience
d'une collectivité**

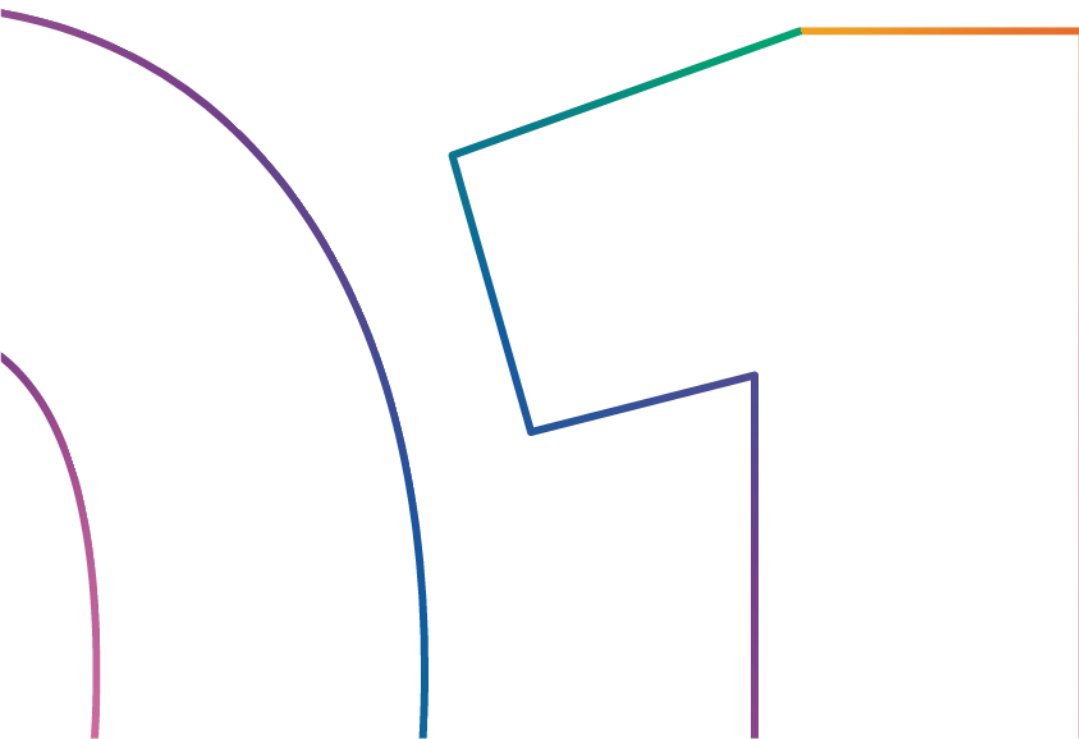
09

Conclusion

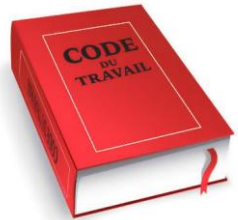
LES OBJECTIFS



LE CADRE RÈGLEMENTAIRE



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE



Quatrième partie – Santé et sécurité au travail



Livre 4 – Prévention de certains risques
d'exposition



Titre 1 – Risques chimiques



Chapitre 2 – Mesure de prévention des
risques chimiques



Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

[Lien légifrance](#)

La réglementation relative au risque chimique est issue du **code du travail**.

Comme tous les articles du livre I à V de la 4^{ème} partie du Code du Travail, les dispositions s'appliquent donc à la Ville.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Article R. 4412-6 : l'employeur prend en compte pour l'évaluation

- I. Les **propriétés dangereuses des agents chimiques** présents sur les lieux de travail ;
- II. Les **informations relatives à la santé et à la sécurité** communiquées par le fournisseur de produits chimiques en application des articles R. 4411-1-1, R. 4411-73 et R. 4411-84 ;
- III. Les renseignements complémentaires qui lui sont nécessaires obtenus auprès du fournisseur ou d'autres sources aisément accessibles ;
- IV. La **nature**, le **degré** et la **durée de l'exposition** ;
- V. Les **conditions** dans lesquelles se déroulent les activités impliquant des agents chimiques, y compris le nombre et le volume de chacun d'eux ;
- VI. Les **valeurs limites d'exposition professionnelle** et les valeurs limites biologiques fixées par décret ;
- VII. L'**effet des mesures de prévention** prises ou à prendre sur le risque chimique ;
- VIII. Les conclusions fournies par le médecin du travail concernant le suivi de l'état de santé des travailleurs ;
- IX. Les travaux conduits et propositions émises par les intervenants en prévention des risques professionnels mentionnés à l'article R. 4623-26.

LES DÉFINITIONS



AGENT CHIMIQUE

Article R4412-2 du Code du Travail

1° **Activité impliquant des agents chimiques**, tout travail dans lequel des agents chimiques sont utilisés ou destinés à être utilisés dans tout processus, y compris **la production, la manutention, le stockage, le transport, l'élimination et le traitement**, ou au cours duquel de tels agents sont produits ;

2° **Élément ou composé chimique en état ou au sein d'une préparation...**

⇒ ...tel qu'il se présente à l'état naturel, produit, utilisé, libéré ou sous forme de déchet...

...produit intentionnellement ou non (fumée, aérosols, liquides, déchets, produit de décomposition) ...

⇒ ...mis ou non sur le marché

Quelques exemples :

Substance : une seule espèce chimique (ex : Soude $NaOH$, gaz CO , poussières de bois...)

Mélange ou préparation ; mélange de 2 substances ou plus (ex : Peintures, vernis, nettoyant de surface...)

AGENT CHIMIQUE DANGEREUX

Article R4412-3 du Code du Travail

1° Tout agent chimique mentionné à l'article R. 4411-6 ;

- **Terme générique** : pas de définition théorique ;
- Définition englobant les substances et préparations identifiées réglementairement comme dangereuses.

Sont considérés comme dangereux les substances et mélanges qui répondent aux **critères de classification** relatifs **aux dangers physiques, aux dangers pour la santé ou aux dangers pour l'environnement** définis à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008.

Remarque : Les produits seront ainsi classés et étiquetés avec un (des) pictogramme(s) identifiant le(s) danger(s).

2° **Tout agent chimique** qui, bien que ne satisfaisant pas aux critères de classement, en l'état ou au sein d'un mélange, peut présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs en raison de ses propriétés physico-chimiques, chimiques ou toxicologiques et des modalités de sa présence sur le lieu de travail ou de son utilisation, y compris tout agent chimique pour lequel des décrets prévoient une **valeur limite d'exposition professionnelle**.

Règles générales de prévention du risque chimique
(inspirées des principes généraux de prévention)

Articles R.4412-1 à 58 du code du Travail



AGENT CHIMIQUE CMR CANCÉROGÈNE MUTAGÈNE REPROTOXIQUE



Article R4412-60 du Code du Travail

Cancérogènes (C) : substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent provoquer un **cancer** ou en augmenter la fréquence.

Mutagènes (M) : substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire des **défauts génétiques héréditaires** ou en augmenter la fréquence.

Toxique pour la reproduction (R) : substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire ou augmenter la fréquence **d'effets nocifs non héréditaires dans la progéniture ou porter atteinte aux fonctions ou capacités reproductives**.

Il existe 3 catégories de CMR :

Catégorie 1A

Substances dont le potentiel CMR est **avéré**

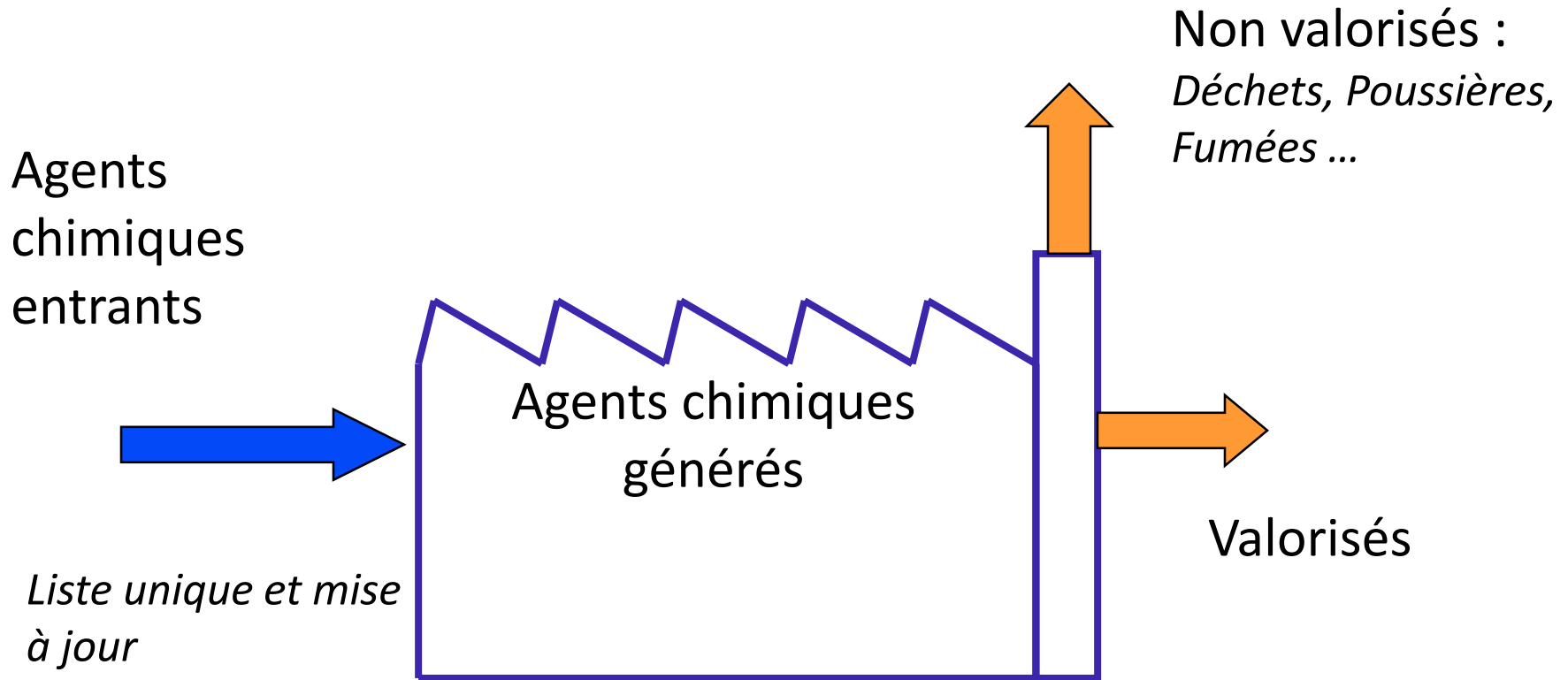
Catégorie 1B

Substances dont le potentiel CMR est **supposé/présumé**

Catégorie 2

Substances dont le potentiel CMR est **suspecté/préoccupant**

LES AGENTS CHIMIQUES



Sous différentes formes



Liquide

(solvant, détartrant, peinture, etc.)



Solide

(poudre, résine, médicaments, etc.)



Gaz

(spray, vapeurs, fumées « poussières », etc.)

LES AGENTS CHIMIQUES

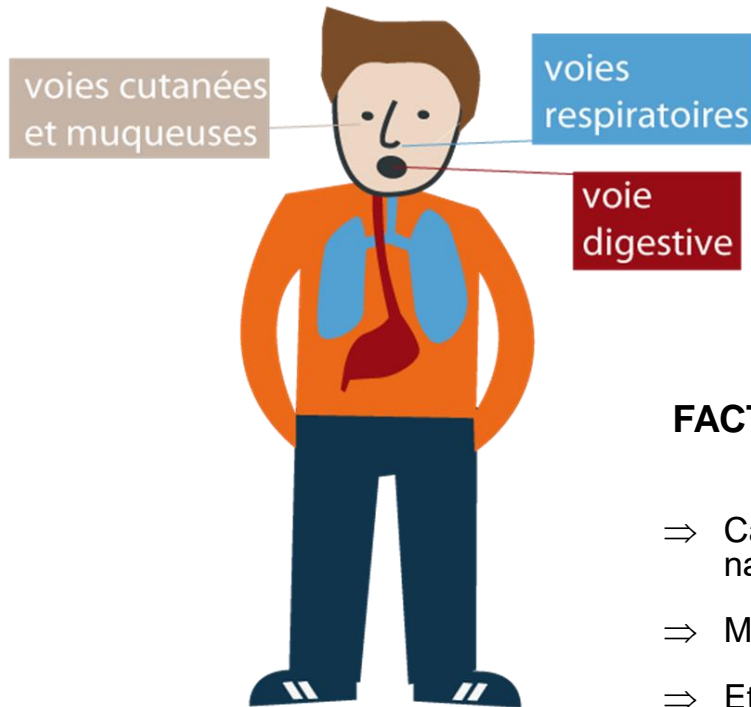
Liquide	Solide	Gazeuse
<ul style="list-style-type: none">• Détartrant (Agent d'entretien, agent de la restauration, gardien...)• Peinture (Peintre)• Désinfectant (Agent d'entretien, agent de la restauration, gardien...)• Solvants (Peintre, agent d'entretien, agent de voirie, ...)	<ul style="list-style-type: none">• Poussières de bois* (Menuiserie)• Poussières de métal (Serrurerie)• Poussières de Silice cristalline* (Voirie lors de la découpe, le ponçage du béton)• Fibres d'amiantes* (Métiers du BTP, agent d'entretien, gardien...)• Poussières de plomb* (Peintre, plombier..)• Médicaments• Enrobé (Voirie)• Poudre (Agent d'entretien, peintre...)• Ciment (Régie, voirie)	<ul style="list-style-type: none">• Gaz d'échappement moteur diesel* (Garage)• Gaz échappement moteur essence (Garage)• Fumées de soudage* (Plomberie, serrurerie)• Trichloramine (Piscine association du chlore et de activité humaine)• Aérosols

⇒ Les produits chimiques peuvent être des **produits achetés** ou des **produits émis par l'activité**. Les produits émis avec (*) sont classés comme cancérogènes avérés.

LES VOIES DE PÉNÉTRATION ET LES EFFETS SUR L'ORGANISME



LES VOIES DE PÉNÉTRATION DANS L'ORGANISME



Inhalation : fibres d'amiante, fumées de bitume, gaz d'échappement...

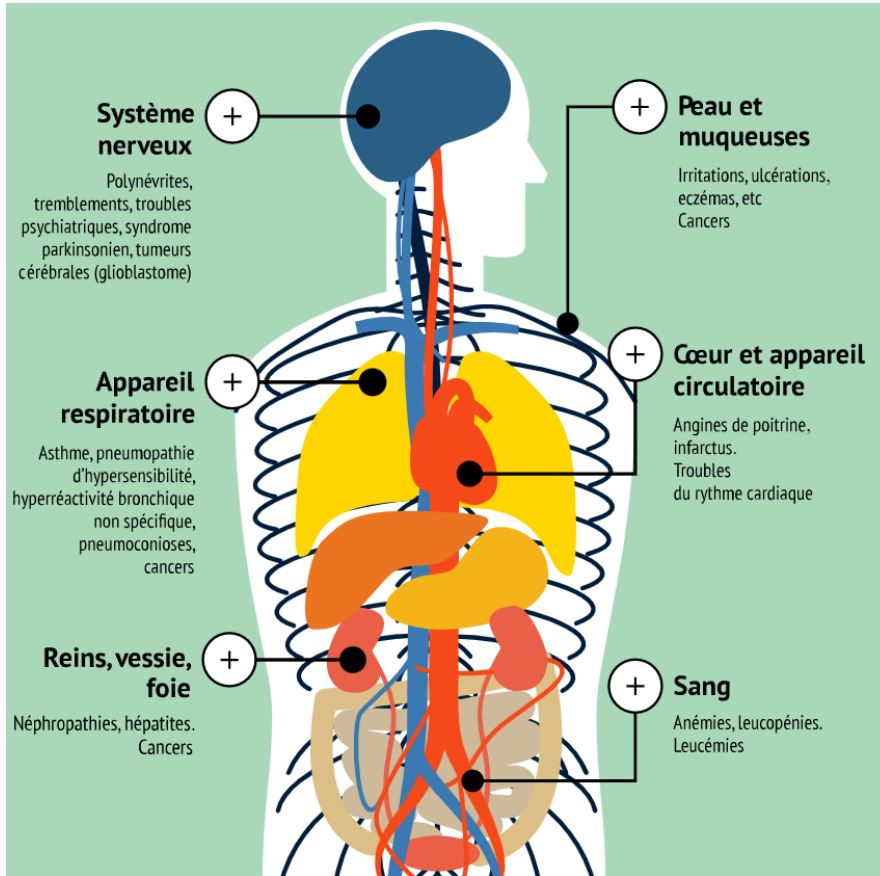
Contact peau et les muqueuses : solvants organiques, ciments, bitume, produits d'entretien...

Ingestion : plomb...

FACTEURS INFLUENCANT LA PÉNÉTRATION ET LA DANGÉROSITÉ

- ⇒ Caractéristiques du produit chimique concerné (toxicité, nature physique...)
- ⇒ Mode d'exposition (niveau, fréquence, durée...)
- ⇒ Etat de santé et autres expositions de la personne concernée (pathologies existantes, prise de médicaments, consommation d'alcool ou de tabac, expositions environnementales...)
- ⇒ Conditions de l'activité (effort physique, ambiance thermique...)
- ⇒ Cas particulier de la femme enceinte ou en âge de procréer

LES EFFETS SUR L'ORGANISME



LES EFFETS ET DOMMAGES SUR LA SANTE

- ⇒ Voie de pénétration
 - ⇒ Voie de métabolisation : transformation lors du passage dans différents organes
 - ⇒ Lieu d'accumulation dans l'organisme
 - ⇒ Voie d'élimination
-
- ⇒ Immédiat ou retardé
 - ⇒ Réversible ou irréversible
-
- ⇒ Plus ou moins graves en fonction de la quantité, de la toxicité, des circonstances d'exposition, de l'état de santé de l'agent
 - ⇒ Cas particulier de la femme enceinte ou en âge de procréer

LES DOMMAGES RÉPARABLES EN SANTÉ AU TRAVAIL

Les accidents du travail

Ils peuvent survenir au cours de l'utilisation de substances chimiques.

Et se traduire par :

Des brûlures

Des troubles digestifs

Des asphyxies

Des malaises plus ou moins graves

...

Les maladies professionnelles, ou à caractère professionnel

Apparition suite à une exposition plus ou moins prolongée et répétée à des produits, même à faible dose.

Potentiellement très graves, voire mortelles.

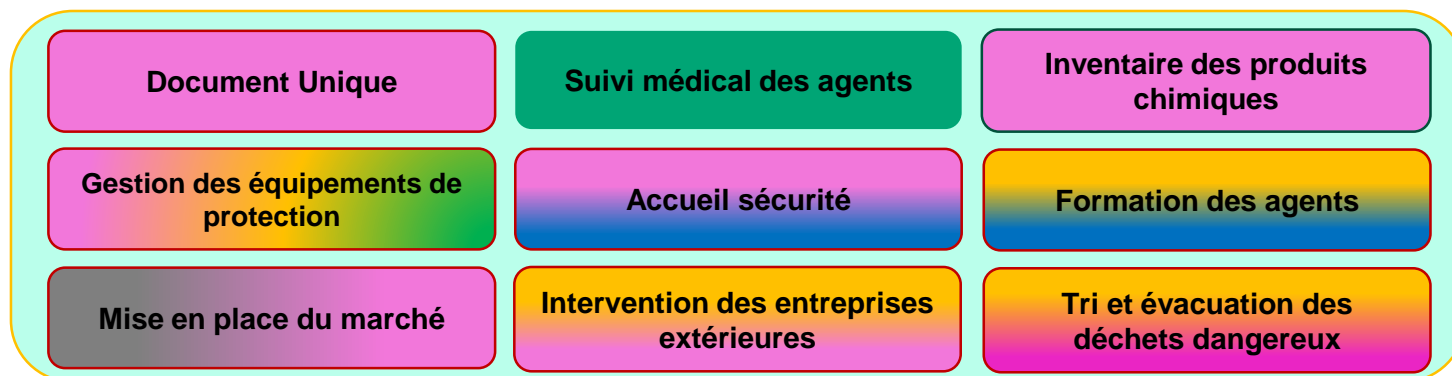
Latence : Apparition possible plusieurs mois/années après la cessation de l'exposition de l'opérateur au produit en cause.

Polyexposition.

LA GESTION DU RISQUE CHIMIQUE ET LES ACTEURS ASSOCIÉS



LA GESTION DU RISQUE CHIMIQUE ET LES ACTEURS ASSOCIÉS



L'organisation de la prévention en risque chimique repose sur l'ensemble du personnel. La démarche doit être transversale et repose sur une logique d'amélioration continue.

Médecine du travail

Achat / Logistique

Ressources humaines

Entreprises extérieures

Responsables de service

Préventeur

LA GESTION DU RISQUE CHIMIQUE ET LES ACTEURS ASSOCIÉS

La démarche de prévention des risques chimiques se déroule en 4 étapes :










- ⇒ repérer les produits et répertorier leurs dangers dans un **inventaire** ;
- ⇒ analyser leur mise en œuvre pour **évaluer les conditions d'exposition** ;
- ⇒ **hiérarchiser** les risques par priorités d'action ;
- ⇒ élaborer un **plan d'actions**.

INVENTAIRE DES PRODUITS ET PROCÉDÉS CHIMIQUES



INVENTAIRE DES PRODUITS ET PROCÉDÉS CHIMIQUES (OUTIL EXCEL)

- 1) Définir les zones / activités ayant des produits ou procédés chimiques,
- 2) Réaliser l'inventaire des produits présents par zone : prendre en photo les étiquettes et les fiches de données de sécurité, et demander approximativement les quantités consommées à l'année pour chaque zone,
- 3) Identifier les activités émettant des procédés chimiques et les noms de produits émis,
- 4) Définir une zone d'évacuation et demander l'évacuation des produits non identifiés et/ou périmés,
- 5) Demander par mail aux fournisseurs/fabricants les FDS manquantes,
- 6) Retranscrire ces informations et y indiquer les pictogrammes, les mentions de dangers et la présence de VLEP indiquées sur les FDS.

Activités (Unité de travail) (Zone)	Dénomination Substance (Nom du Produit)	Présence FDS	Etiquetage (pictogrammes)									Mention de dangers
			SGH01	SGH02	SGH03	SGH04	SGH05	SGH06	SGH07	SGH08	SGH09	
												

RUBRIQUE 2, 15, 16 de la FDS
H2 : Dangers physiques (incendie)
H3 : Danger santé
H4 : danger environnement

EVALUATION DES RISQUES CHIMIQUES ET MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION



EVALUATION DES RISQUES CHIMIQUES

GRANDES LIGNES D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES

1 Évaluer les risques

2 Supprimer si possible les risques

3 Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins (qu'il s'agisse de produits ou de procédés)

4 Réduire les risques en privilégiant les mesures de protection collective (système clos, mécanisation, encoffrement, ventilation et assainissement de l'air...) par rapport aux mesures de protection individuelle

5 Former et informer les salariés sur les risques et leur prévention sans négliger les mesures d'hygiène et d'urgence

© pour l'INRS

www.inrs.fr/risques/chimiques



EVALUATION DES RISQUES CHIMIQUES

- 1) Evaluer la gravité **pour la santé** selon la cotation issue de la Recommandation R409 de la Cnam :

Niveau de gravité des dangers G					
Cotation	Mineur	Significatif	Sévère	Critique	Vitale
Classe de dangers	1	2	3	4	5

Extrait du tableau de correspondance mention de dangers des produits entrants -
achetés / classe de danger

Classification attribuée au titre du présent règlement		Classification selon la directive 67/548/CEE	État physique de la substance (quand cette	Classe
Pyr. Sol. 1	H250	R17	solide	Incendie
Acute Tox. 4	H332	R20	gaz	3
Acute Tox. 4	H332	R20	vapeurs	3
Acute Tox. 4	H332	R20	poussières/brouillard	3
Acute Tox. 4	H312	R21		3
Acute Tox. 4	H302	R22		3
Acute Tox. 3	H331	R23	gaz	4
Acute Tox. 2	H330	R23	vapeurs	4
Acute Tox. 3	H331	R23	poussières/brouillard	4
Acute Tox. 3	H311	R24		4
Acute Tox. 3	H301	R25		4

Extrait du tableau de correspondance produits émis par l'activité / classe de danger

Tableau 2. Liste indicative des agents chimiques libérés et proposition pour des classes de danger

	VLEP (VME) mg/m ³	Classe de danger
■ Poussières provenant de :		
fer	5 (oxyde)	2
alliages inox	0,5 (Cr)	3
aluminium	10	1
bois et dérivés	1 (mais cancérogène)	4
céréales et dérivés	5	2
fibres de verre	10 (poussières sans effet spécifique)	2
matériaux de construction (pierres, briques, béton, ...)	10 (poussières sans effet spécifique)	2
plomb métallique	0,15 (vapeurs)	4
talc	10 (poussières sans effet spécifique)	2
ciments	10 (poussières sans effet spécifique)	2
fibres céramiques	(R40)	3
fibres végétales	0,5	3
amiante et matériaux en contenant	(R45)	4
matériaux composites (résines + verre, carbone, ...)	-	2
peintures au plomb	0,5 (estimé)	3
meules	0,1 (estimé)	3
sables	0,1 (estimé)	3

EVALUATION DES RISQUES CHIMIQUES

- 1) Evaluer la gravité **pour la santé** selon la cotation issue de la Recommandation R409 de la Cnam : **Exemple**

Nom du produit	Mention de danger	Classe de danger (Gravité pour la santé)
Nettoyant parquet	H302 H319	3
Poussières de fer	NC	2

Extrait du tableau de correspondance mention de dangers des produits entrants / achetés / classe de danger

Tableau de correspondance produits émis par l'activité / classe de danger

Classification attribuée au titre du présent règlement		Classification selon la directive 67/548/CEE	État physique de la substance (quand cette	Classe
Pyr. Sol. 1	H250	R17	solide	Incendie
Acute Tox. 4	H332	R20	gaz	3
Acute Tox. 4	H332	R20	vapeurs	3
Acute Tox. 4	H332	R20	poussières/brouillard	3
Acute Tox. 4	H319	R21		3
Acute Tox. 4	H302	R22		3
Acute Tox. 2	H331	R22	gaz	4
Acute Tox. 2	H330	R23	vapeurs	4
Acute Tox. 3	H331	R23	poussières/brouillard	4
Acute Tox. 3	H311	R24		4
Acute Tox. 3	H301	R25		4

Tableau 2. Liste indicative des agents chimiques libérés et proposition pour des classes de danger

	VLEP (VME) mg/m ³	Classe de danger
fer	5 (oxyde)	2
aluminium	0,5 (c)	3
aluminium	10	1
bois et dérivés	1 (mais cancérogène)	4
céréales et dérivés	5	2
fibres de verre	10 (poussières sans effet spécifique)	2
matériaux de construction (pierres, briques, béton, ...)	10 (poussières sans effet spécifique)	2
plomb métallique	0,15 (vapeurs)	4
talc	10 (poussières sans effet spécifique)	2
ciments	10 (poussières sans effet spécifique)	2
fibres céramiques	(R40)	3
fibres végétales	0,5	3
amiante et matériaux en contenant	(R45)	4
matériaux composites (résines + verre, carbone, ...)	-	2
peintures au plomb	0,5 (estimé)	3
meules	0,1 (estimé)	3
sables	0,1 (estimé)	3

EVALUATION DES RISQUES CHIMIQUES

2) Evaluer la classe de fréquence d'utilisation issue de la Recommandation R409 de la Cnam :

⇒ Interroger au préalable les agents sur la fréquence d'utilisation de l'agent / la fréquence d'exposition

Tableau 4. Détermination des classes de fréquence d'utilisation

Utilisation	Occasionnelle	Intermittente	Fréquente	Permanente
Jour	< 30 minutes	> 30 - 120 min	2 - 6 heures	> 6 heures
Semaine	< 2 heures	2 - 8 heures	1 - 3 jours	> 3 jours
Mois	< 1 jour	1 - 6 jours	6 - 15 jours	> 15 jours
Année	< 15 jours	15 jours - 2 mois	2 - 5 mois	> 5 mois
	1	2	3	4

o : l'agent chimique n'a pas été utilisé depuis au moins un an, l'agent chimique n'est plus utilisé.

Exemple :

Nom du produit	Utilisation	Classe de fréquence d'utilisation
Nettoyant parquet	Occasionnelle	1
Poussières de fer	Intermittente	2

EVALUATION DES RISQUES CHIMIQUES

3) Evaluer la classe de quantité issue de la Recommandation R409 de la Cnam :

⇒ Interroger au préalable les agents, les responsables ou le service achats sur la quantité utilisée à l'année de chaque agent chimique

Tableau 3. Détermination des classes de quantité

Classe de quantité	Q_i/Q_{Max}
1	< 1 %
2	entre 1 % et 5 %
3	entre 5 % et 12 %
4	entre 12 % et 33 %
5	entre 33 % et 100 %

Exemple :

Nom du produit	Quantité du produit consommé annuellement (Q_i)	Quantité du produit le plus consommé annuellement (Q_{max})	% Q_i/Q_{max}	Classe de quantité
Nettoyant parquet	120	2000	6%	3
Poussières de fer	NC	NC	NC	NC

EVALUATION DES RISQUES CHIMIQUES

4) Evaluer le potentiel d'exposition issue de la Recommandation R409 de la Cnam :

Tableau 5. Détermination des classes de potentiel d'exposition

Classe de quantité						
5	0	4	5	5	5	
4	0	3	4	4	5	
3	0	3	3	3	4	
2	0	2	2	2	2	
1	0	1	1	1	1	
	0	1	2	3	4	Classe de fréquence

Exemple :

Nom du produit	Quantité du produit consommé annuellement (Qi) en L	Quantité du produit le plus consommé annuellement (Qmax)	% Qi/Qmax	Classe de quantité	Utilisation	Classe de fréquence d'utilisation	Classe de potentiel d'exposition
Nettoyant parquet	120	2000	6%	3	Occasionnelle	1	3
Poussières de fer	NC	NC	NC	NC	Intermittente	2	2

EVALUATION DES RISQUES CHIMIQUES

5) Evaluer le risque brut (Classe de danger x classe de potentiel d'exposition)

Exemple :

Nom du produit	Classe de danger (Gravité pour la santé)	Classe de potentiel d'exposition	Classe de danger x Classe de potentiel d'exposition = Risque brut
Nettoyant parquet	3	3	9
Poussières de fer	2	2	4

EVALUATION DES RISQUES CHIMIQUES

6) Evaluer le risque résiduel (Risque brut x Maitrise) et hiérarchiser les agents chimiques

⇒ Observer et interroger les responsables et agents sur les mesures de prévention en place

Niveau de maîtrise des dangers (M)				
Cotation	0.25 Très bonne	0.5 Bonne	0.75 Insuffisante	1 Nulle
Maitrise du danger	Risque isolé (protections collectives, procédés adaptés, résultats métrologiques conformes à la réglementation)	Personne protégée (protection individuelle)	Risque signalé (information, consignes)	Aucune maîtrise

Exemple :

Nom du produit	Classe de danger x Classe de potentiel d'exposition = Risque brut	Mesures de prévention existantes	Maitrise	Risque résiduel
Nettoyant parquet	9	FDSD affichée, consignes affichées	0,75	6,75
Poussières de fer	4	Aspiration à la source de poussières	0,25	1

MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION



MISE EN PLACE D'UN PLAN D' ACTIONS

Commande –
Achats – Marchés

1) Dans la mesure du possible,

- **Supprimer les produits ou les procédés les plus dangereux,**
- **Diminuer le nombre de produits chimiques utilisés,**
- **Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins (qu'il s'agisse d'un produit ou de procédés) :**
 - Modifier la liste de produits commandés auprès du fournisseur lors de la commande,
 - Définir une liste précise de produits utilisés par les usagers (domicile, résidence, entreprises extérieures) dans un règlement intérieur...

Nom du produit	Risque résiduel	Mesures de prévention à prévoir
Nettoyant parquet	6,75	Substituer le produit pour un moins dangereux
Poussières de fer	1	Effectuer des mesures de VLEP régulière Sensibiliser les agents sur le risque

MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION



MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTIONS

2) Définir les mesures de prévention à mettre en place en privilégiant les mesures de prévention collectives :

Réception,
déchargement



Reconditionnement



Stockage

RECEPTION DECHARGEMENT

- Définir une procédure de chargement / déchargement de produits dangereux,
- Contrôler les produits importés et stockés par les entreprises extérieures sur le site...

RECONDITIONNEMENT

- Etiqueter les produits reconditionnés / Créer un process d'étiquetage
- Respecter les dilutions (centrale de dilution)...

STOCKAGE

- Mettre les produits dans des armoires et locaux fermés et ventilés,
- Réglementer / restreindre l'accès aux armoires et locaux de stockage,
- Limiter le stockage de produits chimiques en stockant des petites quantités,
- Respecter les incompatibilités, séparer les produits inflammables...
- Mettre à disposition des moyens de protection en cas d'accident...

MISE EN PLACE D'UN PLAN D' ACTIONS

2) Définir les mesures de prévention à mettre en place en privilégiant les mesures de prévention collectives :

UTILISATION DES PRODUITS

- Installer un système de captage à la source et de ventilation des produits émis et faire vérifier son efficacité chaque année,
- Interdire les espaces de restauration ou café sur les lieux de travail,
- Isolement des postes de travail polluants, cabines de péage, encoffrement des machines,
- Abattre les poussières par pulvérisation d'eau / faire le travail à l'humide,
- Rotations aux postes de travail polluants,
- Ventiler en apport d'air neuf les locaux à pollution spécifique de manière générale,
- Utiliser des procédés de soudage moins émissifs...

ELIMINATION

- Définir une zone d'élimination des produits chimiques,
- Mettre en place des procédures de nettoyage et procéder au nettoyage régulier des zones d'émission avec un aspirateur,
- Traçabilité...



Utilisation

Élimination - déchets

MISE EN PLACE D'UN PLAN D' ACTIONS



MISE EN PLACE D'UN PLAN D' ACTIONS

FORMER ET INFORMER LES AGENTS

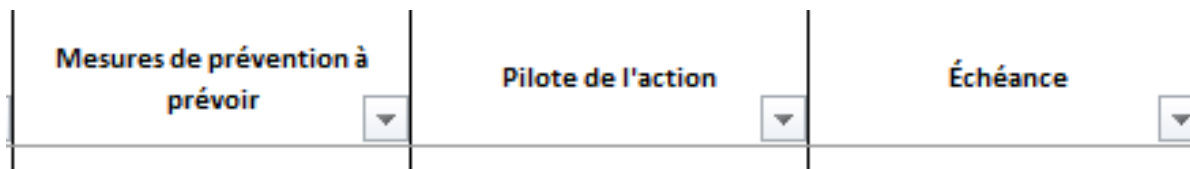
- Mettre en place des sensibilisations au risque chimique vers les agents manipulant des produits ou procédés chimiques, les former les agents via la e-formation INRS « acquérir les notions de base sur les produits chimiques », ou à la manipulation d'extincteur,
- Rappeler régulièrement les règles de gestion des produits chimiques type ¼ d'heure de sécurité,
- Afficher des affiches de prévention du risque chimique (INRS), les fiches de données de sécurité simplifiées, les consignes de sécurité, procédure d'évacuation des produits, ...
- Faire un accueil sécurité incluant le risque chimique pour les nouveaux arrivants concernés,
- Communiquer activement sur l'interdiction d'acheter des produits chimiques en dehors du marché. Si besoin d'un produit exceptionnel, fournir la FDS au conseiller de prévention et au médecin du travail,
- Les sensibiliser à se laver les mains et le visage avant les pauses et se doucher en fin de poste et changer de tenue vestimentaire avant de rentrer chez eux.

MISE EN PLACE D'UN PLAN D' ACTIONS

Pour chaque action :

3) Définir un pilote de l'action et une échéance et prioriser en particulier les actions / échéances sur les agents chimiques avec les risques résiduels les plus élevés,

4) Partager ces informations avec les responsables et les agents.



MISE A JOUR ET SUIVI DE LA DÉMARCHE

- Annexer l'évaluation du risques chimique au Document Unique, et la mettre à jour annuellement
- Centraliser l'évaluation des risques chimiques au sein du service prévention trié par zone/service,
- Faire des réunions régulières avec les responsables de service et assistant de prévention afin de faire respecter les échéances indiquées dans l'évaluation (au moins annuelle et à chaque changement d'interlocuteur) et de s'assurer de l'efficacité des mesures de prévention prises,
- A chaque renouvellement du marché public, inscrire le critère santé au moment de l'achat des produits chimiques et sélectionner les produits chimiques les moins dangereux auprès des fournisseurs. En profiter pour limiter le nombre de références de produits chimiques afin de faciliter la gestion de l'inventaire et la compréhension des agents,
- Faire contrôler le respect des mesures de valeur limite d'exposition (VLEP) des produits et procédés chimiques par un organisme accrédité chaque année, caractériser l'exposition par des mesures localisées.

Questions ?

PAUSE

FOCUS SUR LE LOGICIEL SEIRICH



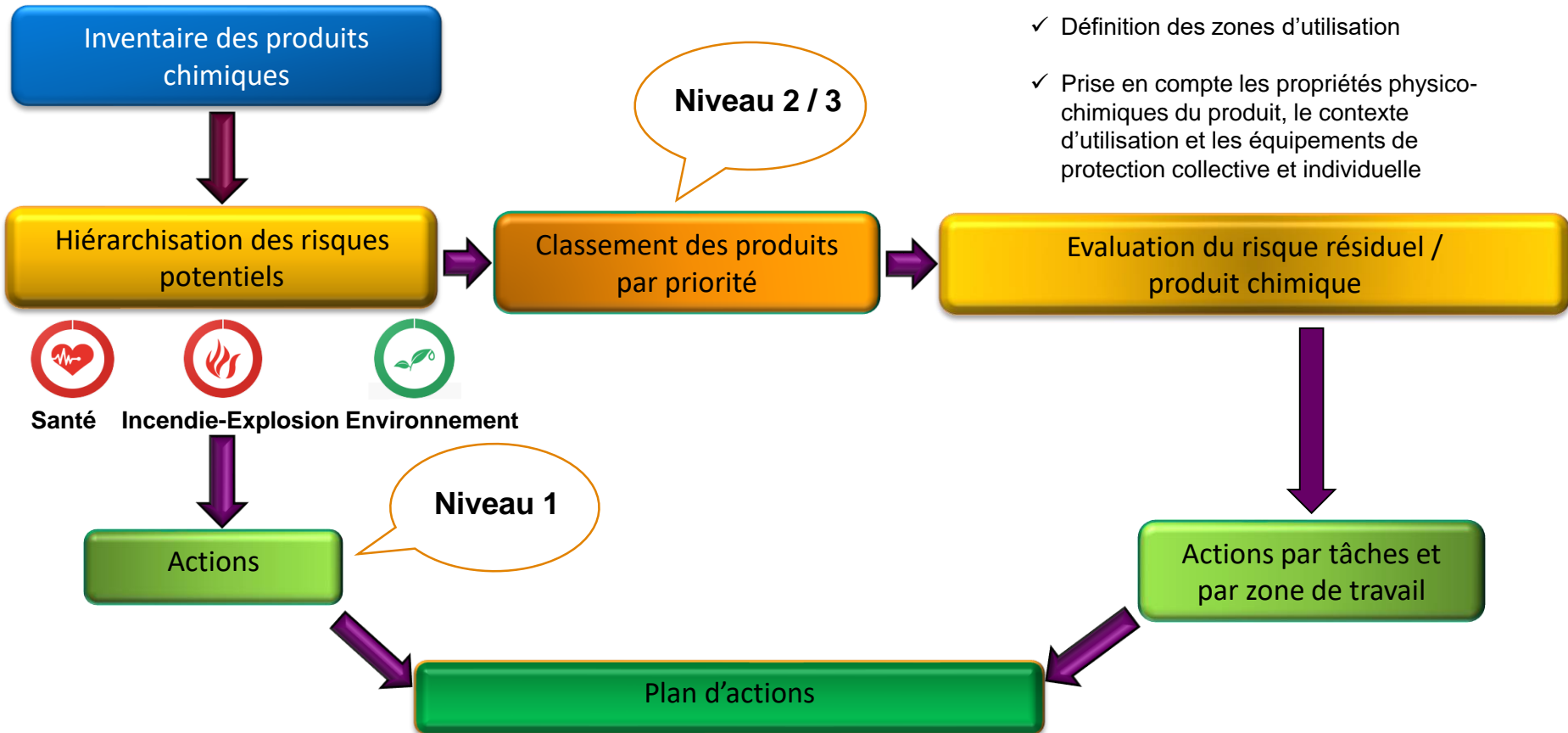
CARACTERISTIQUES DE



- Un outil institutionnel INRS / CNAM-TS / DGT / OP qui permet :
 - > **D'évaluer le risque chimique**
 - > **D'informer sur le risque chimique et les moyens de prévention**
 - > **De tracer les risques et les expositions**
- Un outil modulable utilisable selon la maîtrise technique de l'utilisateur :
3 niveaux (N1-néophyte, N2-initié et N3-expert)
- Outil gratuit
- Protection des données : cryptées et uniquement stockées sur le PC de l'utilisateur
 - **Mise à jour automatique des référentiels si connecté à internet**
- Fonctionnalités : fiches de postes, demande de FDS, édition d'étiquettes, simulations,...
- Des liens vers le site INRS

- **MAIS... ce logiciel n'est pas à lui seul suffisant pour satisfaire aux obligations de l'employeur (il ne fait pas office de DUER) !**

METHODOLOGIE D'EVALUATION



CHOIX DU NIVEAU D'EXPERTISE

Niveau 1



Pour tous les niveaux, ajout des produits de l'inventaire

Niveau 1 :

Évaluation du risque résiduel par un questionnaire sur les bonnes pratiques relatives à l'utilisation de produits dangereux : Protection collective / Stockage / Hygiène sur les lieux de travail / Traitement des déchets...

Liste des points forts et faibles (plan d'actions)

Niveau 2 et 3 :

Cartographie de l'établissement et des postes

Prise en compte des EPI

Évaluation du risque « santé » (inhalation et cutané) et incendie/explosion

Niveau 3 :

Pondération du risque résiduel par un avis expert

Niveau 2 ou 3



INVENTAIRE DES PRODUITS ET PROCÉDÉS CHIMIQUES (OUTIL SEIRICH)



Niveaux-2-et-3--Document-de-collecte-des-informations-pour-l'évaluation-du-risque-potentiel



Nom du produit	Nom d'usage	Nom/adresse fournisseur	Pictogrammes	Mentions de danger (EUH ou H)	Zones et quantités annuelles
☐	☐	☐		☐	Zone = 1Quantité = 1 Zone = 1Quantité = 1 Zone = 1Quantité = 1
☐	☐	☐		☐	Zone = 1Quantité = 1 Zone = 1Quantité = 1 Zone = 1Quantité = 1
☐	☐	☐		☐	Zone = 1Quantité = 1 Zone = 1Quantité = 1 Zone = 1Quantité = 1
☐	☐	☐		☐	Zone = 1Quantité = 1 Zone = 1Quantité = 1 Zone = 1Quantité = 1
☐	☐	☐		☐	Zone = 1Quantité = 1 Zone = 1Quantité = 1 Zone = 1Quantité = 1

+ intégrer le contexte d'utilisation des produits

L'INVENTAIRE DES PRODUITS CHIMIQUES

Informations collectées	N1	N2	N3
Nom du produit	X	X	X
Mentions de danger	X	X	X
Quantités annuelles consommées	X	X	X
Propriétés physico-chimiques		X	X
Composition du produit		X	X
Consommation par zone de travail...		X	X



+ produits émis

COMMENCER UNE ÉVALUATION



Erreur : vous n'êtes pas connecté à internet.
[Mettre à jour les paramètres de connexion](#)



Vos préférences utilisateur



Français

Niveau *

Vous ne connaissez pas votre niveau d'utilisateur ? [Cliquez ici !](#)

Vos informations personnelles

Prénom *

Nom *

Téléphone

Fax

Mise à jour

Autoriser Seirich à se mettre à jour automatiquement

Votre inventaire

Nom *

Enregistrer sous

Votre entreprise

Raison sociale *

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Options de sécurité

Je veux protéger mon inventaire par un mot de passe

[Configurer mon mot de passe](#)

[Annuler](#)

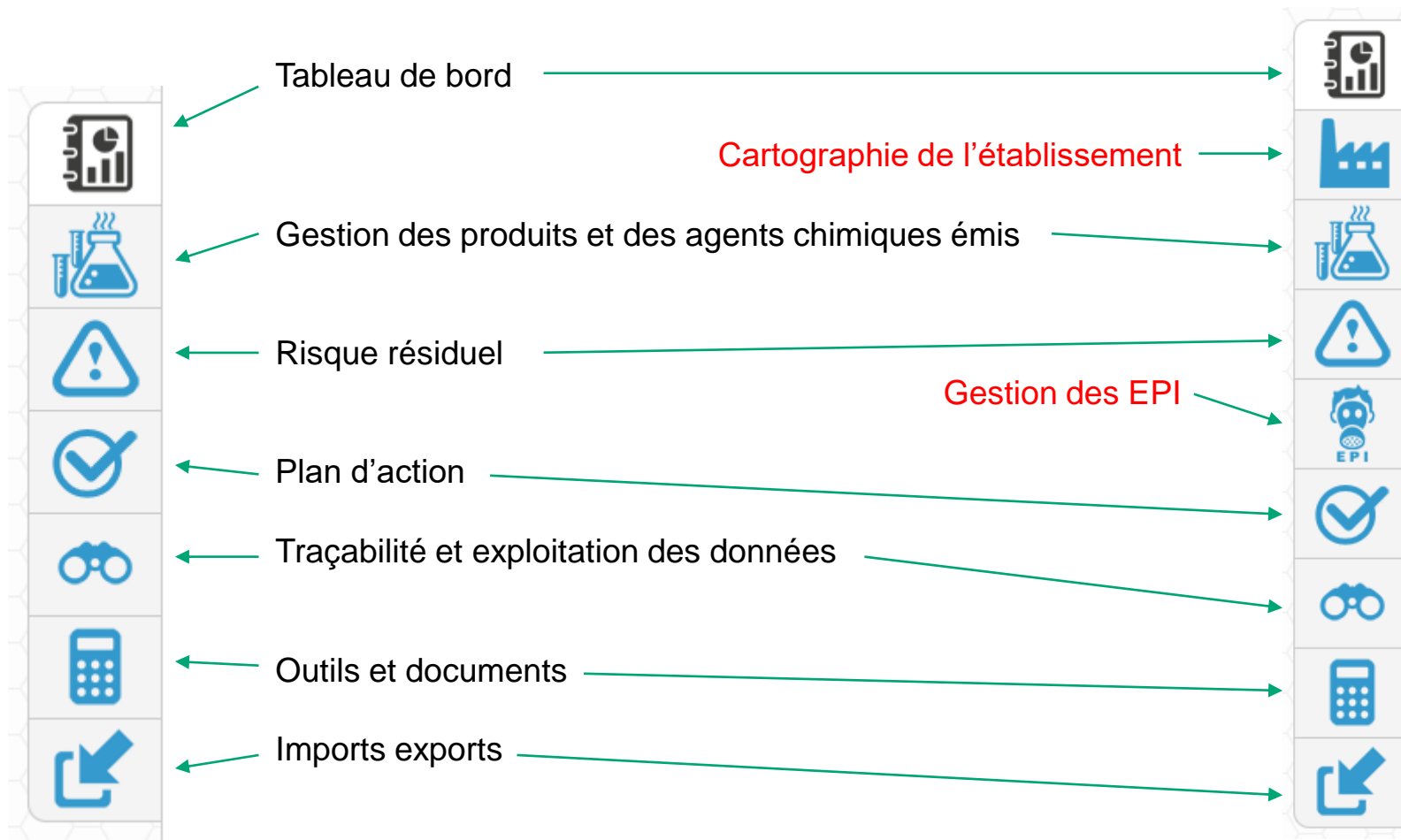
[Valider ces informations](#)

Ces informations pourront être modifiées à tout moment

NAVIGATION DANS LE LOGICIEL

Niveau 1

Niveau 2 / 3



TABLEAUX DE BORD

Synthèse de l'inventaire

Hiérarchisation

Points forts / Points faibles

Plan d'action



Produits étiquetés



Agents chimiques émis



Produits CMR 1A/1B



Agents chimiques émis CMR



Produits sans FDS



Produits incomplets

Informations générales

Avant de commencer une évaluation des risques avec Seirich, il est indispensable de lire le document « Démarche d'évaluation dans Seirich » disponible dans l'onglet « Documents » du menu « Outils et documents ». Il vous précisera la méthodologie utilisée dans Seirich.

Des webinaires de présentation sont disponibles sur la chaîne [YouTube Seirich](#). N'hésitez pas à les consulter pour connaître toutes les fonctionnalités de l'application. Une aide en ligne contextualisée est également disponible directement dans l'application, via le bouton "?" en haut à droite de chaque page.

De nouveaux documents de communication et d'aide à l'utilisation de Seirich sont disponibles sur [le site de l'INRS](#). Les guides de prise en main sont disponibles également dans le logiciel (Onglet Documents).

Pour vous tenir informés des actualités et des nouveautés sur les risques chimiques, abonnez-vous à la page LinkedIn « [Risques chimiques](#) ».

Formez-vous à l'évaluation et la prévention des risques chimiques. Un [cursus complet](#) existe à l'INRS et des formations spécifiques sont disponibles auprès des partenaires ; contactez-les !

Des référents Seirich peuvent vous aider et vous accompagner dans votre démarche de prévention des risques. Contactez le référent du service prévention de votre Carsat ou l'un des partenaires du projet (France Chimie, UIMM, CNPA, Fipec/Sipev, MSA, Direccte).

Important : sauf dérogation, il est interdit d'employer les jeunes travailleurs âgés de 15 à 18 ans à la préparation, la manipulation ou l'exposition à des agents (produits étiquetés) chimiques dangereux, sauf aux agents comburants et dangereux pour l'environnement. Pour en savoir plus : [Site INRS](#)

[Exporter \(.docx\)](#)

GESTION DES PRODUITS ACHETÉS ET DES AGENTS CHIMIQUES ÉMIS



Produits étiquetés

Agents chimiques émis

Substances

Tous les établissements

Sélectionner une unité de travail

Sélectionner un poste de travail



Un produit étiqueté est un produit soumis à la réglementation CLP et qui présente un ensemble d'informations réglementaires sur la FDS et son étiquette : pictogramme et mentions de danger en particulier.

Rechercher un produit / un fournisseur

Tous les statuts

Nom des produits étiquetés	Nom d'usage	Fournisseur	FDS	Date MàJ FDS	Statut
acétone	acétone	LABOGROS		-	
Crystic 2 446 PALV	Résine polyester insaturée	Atlantique Résinex		06/09/2011	
Diméthylformamide	Nettoyant PUR	Chem GDnH		07/12/2014	
essence SP98	-	-		-	
gasoil	-	-		-	
GEL COAT BLANC PARAFFINE ACCELERE	Gel coat blanc	PEINTUREX PEINTURES VERNIS..		05/11/2013	
GELCOAT CRYSTIC 65 PA INCOLORE	Gel Coat	IRR protech		27/12/2010	
GELCOAT RETOUCH'	Retoucheur Gel coat	IRR protech		-	
GEL DE SILICE - RP143060	Charge pour résine	PEINTUREX PEINTURES VERNIS..		13/11/2014	
Mastic Epoxy Base	Mastic Epoxy Base	PEINTUREX PEINTURES VERNIS..		-	
Mat de Verre	Fibre de verre en nappe	6G Fibreglass Company		08/09/2011	

Gérer les champs personnalisés des produits



Ajouter un produit étiqueté

Ajouter à la liste les produits non associés à une zone

AJOUT DE PRODUIT



Produits étiquetés

Agents chimiques émis

i Les agents chimiques émis sont des substances ou des produits non soumis à l'étiquetage du CLP ou non étiquetés, mais qui peuvent quand même présenter des risques. Par exemple : fumées de soudage, poussières de métaux, poussières de bois, farines, céréales, produits cosmétiques...

Rechercher un agent chimique émis

Tous les statuts

Nom des agents chimiques émis	Nom d'usage	Statut
Aucun contenu dans la table		

Ajouter un agent chimique émis



AJOUTER UN PRODUIT ACHETÉ

SEIRICH
Évaluer le risque chimique

Identification Danger Consommation Fiche produit

Ajout d'un nouveau produit étiqueté

Nom : acetone

Nom d'usage : Nom d'usage du produit

Nom du fournisseur : Nom du fournisseur du produit

Adresse du fournisseur : Adresse

Code postal : ville

Pays

Classe d'usage

Disponibilité d'une FDS : Oui Non

Date de mise à jour de la FDS : ex : 07/03/2022

Commentaires :

Déposez une photo de votre produit

fds_acetone.pdf

Déposez des fichiers (anciennes FDS, documentation technique...)

Annuler Terminer Suivant

1. Ajouter le nom du produit
2. Ajouter la FDS
3. Disponibilité FDS / date de mise à jour
4. Cliquer sur suivant

PRODUIT ACHETÉ : DANGERS

The screenshot shows the SEIRICH web application interface. The header includes the SEIRICH logo with the tagline 'Évaluer le risque chimique' and navigation icons. The main content area is titled 'acetone' and is divided into four tabs: 'Identification', 'Danger', 'Consommation', and 'Fiche produit'. The 'Danger' tab is active. It contains two input fields: 'Mentions de danger' and 'Conseils de prudence'. To the right, there is a section for 'Etiquette du produit' with a photo upload area and buttons for 'Analyser l'étiquette' and 'Analyser la FDS'. Below this is a 'Pictogrammes' section with a grid of hazard pictograms. At the bottom, there are radio buttons for 'Mention d'avertissement' (Attention, Danger, Pas de mention d'avertissement) and navigation buttons: 'Précédent', 'Annuler', 'Terminer', and 'Suivant'.

1. Ajout des mentions de danger / conseils de prudence OU analyser la FDS
2. Cliquer sur les pictogrammes nécessaires pour les visualiser
3. Mention d'avertissement

ANALYSE DE LA FDS : MENTION DE DANGER + CONSEILS DE PRUDENCE

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Analyser

Ajouter à la fiche produit

Annuler

Mentions de danger

Mentions de danger	✓	⊖
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables	✓	⊖
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux	✓	⊖
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges	✓	⊖

Conseils de prudence

Analyser

Ajouter à la fiche produit

Annuler

PRODUIT ACHETÉ : CONSOMMATION

Identification

Danger 

Consommation 

Fiche produit

acetone

Type de conditionnement



Nombre de contenant utilisés à l'année *




Quantité annuelle *

Ou saisir la quantité annuelle exacte



Date d'arrivée du produit dans l'entreprise

ex : 07/03/2022 




Date de fin d'utilisation du produit

ex : 07/03/2022 



Date de fin de présence dans l'entreprise

ex : 07/03/2022 



Commentaires :

[← Précédent](#)

[Annuler](#)

[Terminer](#)

[Suivant >](#)

PRODUIT ÉTIQUETÉ : FICHE PRODUIT

SEIRICH
Évaluer le risque chimique

Identification Danger Consommation Fiche produit

ethanol

Nom d'usage :
Nom du fournisseur :
Pictogrammes :

Mentions de danger :
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Spécificités réglementaires
Il existe une VLEP indicative non réglementaire pour la substance ETHANOL contenue dans le produit ethanol. Pour en savoir plus : [Outil 65](#)

Zone	Consommation annuelle	Santé	Incendie	Environnement
Etablissement 1	240.0kg			

Précédent Annuler Supprimer Terminer Exporter (.pdf)

Apprêt gris

Nom du fournisseur	Mention d'avertissement, Pictogrammes	Mentions de danger
	Attention 	H226 - Liquide et vapeurs inflammables H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Risque potentiel

Zones	Consommation	Santé	Incendie	Environnement
Etablissement 1	500.0kg			

Spécificités réglementaires

AJOUT AGENT CHIMIQUE ÉMIS


The screenshot shows the SEIRICH web application interface. The logo 'SEIRICH Évaluer le risque chimique' is in the top left. A navigation sidebar on the left contains icons for various functions. The main content area has a header with 'Produits étiquetés' and 'Agents chimiques émis' (circled in orange). Below the header is an information box with a blue border and a white background, containing an information icon and text: 'Les agents chimiques émis sont des substances ou des produits non soumis à l'étiquetage du CLP ou non étiquetés, mais qui peuvent quand même présenter des risques. Par exemple : fumées de soudage, poussières de métaux, poussières de bois, farines, céréales, produits cosmétiques...'. Below this is a search bar with the placeholder text 'Rechercher un agent chimique émis'. A table with columns 'Nom des agents chimiques émis', 'Nom d'usage', and 'Statut' is displayed. The first row contains the text 'Poussières émises lors de la découpe et du ponçage de bois et panneaux', a dash, and a blue dot. At the bottom of the interface, a button labeled 'Ajouter un agent chimique émis' is circled in orange.

- Substances générées et émises par le procédé
- Non valable pour les vapeurs de solvant renseigné dans les substances utilisées

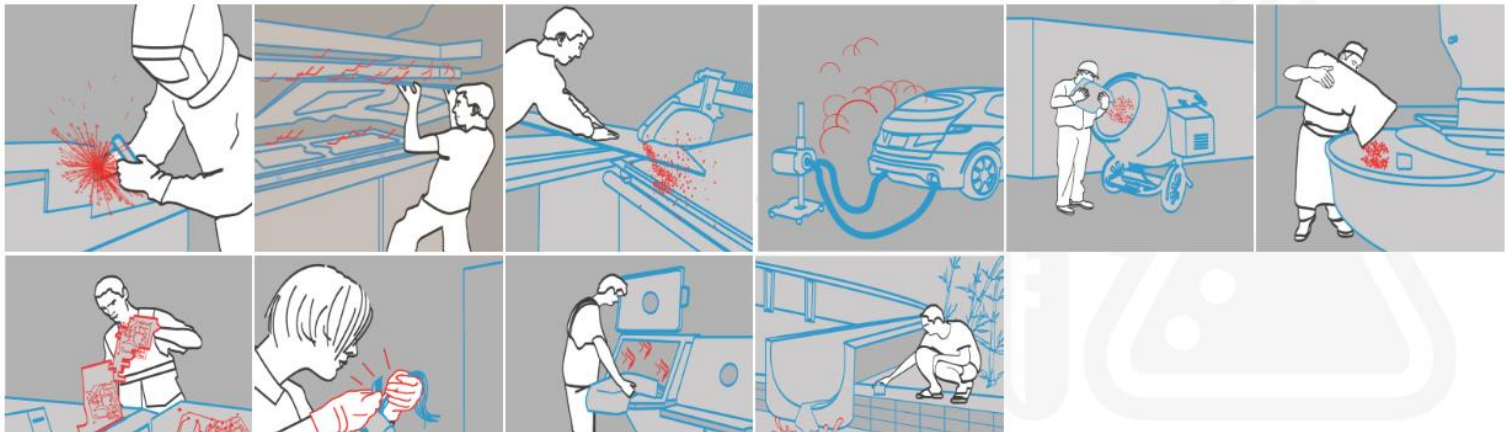
AJOUT AGENT CHIMIQUE ÉMIS

Identification de l'agent chimique émis

Fiche de l'agent chimique émis

 Sélectionnez un agent chimique émis par les procédés ou un produit non étiqueté. Ils ont été regroupés par type d'activité professionnelle. Si vous ne le trouvez pas, contactez l'INRS qui étudiera votre demande.

Rechercher un agent chimique émis



[Annuler](#) [Terminer](#) [Exporter \(.pdf\)](#)

- Infobulle au passage de la souris
- Polluant émis à choisir au clic sur l'image

FICHE DE L'AGENT CHIMIQUE ÉMIS



Identification de l'agent chimique émis

Fiche de l'agent chimique émis

Fumées de soudage à l'arc sous protection gazeuse MAG

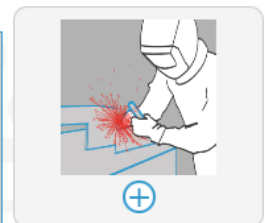
Nom d'usage

Date de début de présence

Date de fin de présence

Document de référence [Pour en savoir plus sur les émissions : ED6132](#)

Zones d'utilisation *



Santé

Incendie

Environnement

Spécificités réglementaires

Aucune recommandation

[← Précédent](#) [Annuler](#) [Terminer](#) [Exporter \(.pdf\)](#)



NOTICE DE POSTE

Finition / Nettoyage

WHITE SPIRIT 17/18 DELTAPRO

(Nettoyant gel coat)

Fournisseur : LAUDARUP CHEMICALS
13/15 Rue Raymond Majeur 75013 Paris Cedex 13

Procédé : Ouvert

Quantité journalière : 5.0 kg Température d'utilisation : 20.0 °C

Sources d'inflammation à proximité : Des armoires électriques, des équipements électriques, des moteurs.../Des opérations de maintenance utilisant des travaux par points chauds (soudage, oxycoupage, meulage...)

250 x 250

Éléments d'étiquetage

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
/ Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit



Risques associés



Moyens de prévention et de protection

Ventilation générale : Présence d'une ventilation générale mécanique

Captage : Absence de captage

S'assurer que les moyens de ventilation et/ou de captage sont adaptés, qu'ils sont entretenus et régulièrement contrôlés.

Mesures de sécurisation : Pas de mesures spécifiques

Procédure de stockage : Produits stockés au poste de travail

Le port d'un appareil de protection respiratoire est nécessaire : Masque complet équipé de filtre(s) / Classe d'APR : GazP3

Le port d'équipement(s) de protection cutanée/oculaire est nécessaire. Commentaires : Aucune information renseignée

[Ajouter des conseils d'utilisation]

Document Word à télécharger

À compléter :

- Logo
- Photo
- Mesures de sécurisation

A afficher au poste de travail

TABLEAUX DE BORD

Synthèse de l'inventaire

Hiérarchisation

Risque résiduel

Plan d'action

Piscine Martin et fils

Sélectionner une unité de travail

Sélectionner un poste de travail



Produits étiquetés



Agents chimiques émis



Produits CMR 1A/1B



Agents chimiques émis CMR



Produits sans FDS



Produits incomplets

Informations générales

Avant de commencer une évaluation des risques avec Seirich, il est indispensable de lire le document « Démarche d'évaluation dans Seirich » disponible dans l'onglet « Documents » du menu « Outils et documents ». Il vous précisera la méthodologie utilisée dans Seirich.

Des webinaires de présentation sont disponibles sur la chaîne [YouTube Seirich](#). N'hésitez pas à les consulter pour connaître toutes les fonctionnalités de l'application. Une aide en ligne contextualisée est également disponible directement dans l'application, via le bouton "?" en haut à droite de chaque page.

De nouveaux documents de communication et d'aide à l'utilisation de Seirich sont disponibles sur [le site de l'INRS](#). Les guides de prise en main sont disponibles également dans le logiciel (Onglet Documents).

Pour vous tenir informés des actualités et des nouveautés sur les risques chimiques, abonnez-vous à la page LinkedIn « [Risques chimiques](#) ».

Formez-vous à l'évaluation et la prévention des risques chimiques. Un [cursus complet](#) existe à l'INRS et des formations spécifiques sont disponibles auprès des partenaires ; contactez-les !

Des référents Seirich peuvent vous aider et vous accompagner dans votre démarche de prévention des risques. Contactez le référent du service prévention de votre Carsat ou l'un des partenaires du projet (France Chimie, UIMM, CNPA, Fipec/Sipev, MSA, Direccte).

Important : certaines fiches de données de sécurité étendue (FDSe) présentent en annexe des scénarios d'exposition qui peuvent vous concerner. Pour en savoir plus : [ED 954](#)

INVENTAIRE DES PRODUITS ET PROCÉDÉS CHIMIQUES

Exemple de cartographie de dangers des produits avec SEIRICH :


Rouge : très forte priorité

Orange : forte priorité


Vert : priorité modérée

Synthèse de l'inventaire **Hierarchisation** **Risque résiduel** **Plan d'action**


Piscine Martin et fils Sélectionner une unité de travail Sélectionner un poste de travail



Santé



Incendie



Environnement

Produits Etiquetés

Produit	Produit	Produit
Mousse PUR A	Retoucheur Gel coat	Retoucheur Gel coat
Produit E54	Gel Coat	Mastic Epoxy Base
Durcisseur mastic epoxy	Résine polyester insaturée	Nettoyant gel coat
Nettoyant PUR	Nettoyant PUR	Durcisseur mastic epoxy
Gel coat blanc	Nettoyant gel coat	Epoxy Base

Agents chimiques émis

Agent chimique émis	Agent chimique émis	Agent chimique émis
Fumées de soudage oxyacétylénique (à la flamme)	Fumées de soudage oxyacétylénique (à la flamme)	Fumées de soudage oxyacétylénique (à la flamme)
Poussières et fibres émises lors de l'usinage de composites ...	Poussières et fumées émises lors de l'usinage ou du ponça...	Poussières et fibres émises lors de l'usinage de composites...
Poussières et fumées émises lors de l'usinage ou du ponça...	Poussières et fibres émises lors de l'usinage de composites ...	Poussières et fumées émises lors de l'usinage ou du ponça...

RÔLE DE LA MÉDECINE PRÉVENTIVE ET SUIVI MÉDICAL DES AGENTS



RÔLE DE LA MÉDECINE PRÉVENTIVE ET SUIVI MÉDICAL DES AGENTS

- ⇒ **Mission** : Prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail
 - Conseil auprès des agents, des représentants du personnel
 - Conseil auprès de l'employeur dans la mise en œuvre de son obligation de résultat dans la préservation de la santé de ses employés

- ⇒ **Risque chimique** : certains produits chimiques figurent dans les tableaux de Maladies Professionnelles (MP), parmi lesquels produits Cancérogène Mutagènes Reprotoxiques
 - SIR (suivi individuel renforcé) dans le régime général
 - SMP (surveillance médicale particulière) dans la FPT, si exposition CMR, ACD, ou polyexposition

- ⇒ **L'employeur doit** :
 - Informer et former l'agent avant, ou dès la prise de poste
 - Organiser la visite de médecine agréée si entrée dans la Fonction Publique
 - Transmettre au médecin du travail la fiche de poste et les FDS des produits utilisés
 - Transmettre au médecin du travail les attestations d'exposition réglementaires
 - Organiser le suivi médical : **visite d'embauche ou visite médicale** lors d'un changement de poste dans lequel l'agent sera exposé au risque chimique
 - Assurer la traçabilité des expositions

RÔLE DE LA MÉDECINE PRÉVENTIVE ET SUIVI MÉDICAL DES AGENTS

LE SUIVI MÉDICAL

Première visite Médecin

- Interrogatoire de l'agent sur son cursus Laboris (expositions passées)
- Interrogatoire de l'agent sur ses antécédents médicaux (par ex asthme, pb cutanés, cancers,...), traitements en cours
- Examen clinique , éventuellement prescription d'examens complémentaires de référence
- Information sur les risques des produits utilisés, les modes opératoires, les EPI, les règles d'hygiène à respecter, les produits potentialisant les effets délétères des produits chimiques (tabac)
- Information délivrée aux femmes en âge de procréer

Visite annuelle, Médecin ou infirmier du travail en alternance

- Interrogatoire : Evènements médicaux intercurrents, accident du travail, arrêts de travail
- Point sur l'organisation du travail, les vêtements et leur entretien, le port des EPI
- Examen clinique si médecin, éventuellement prescription d'examens complémentaires

Traçabilité des expositions dans le DMST

RÔLE DE LA MÉDECINE ET SUIVI MÉDICAL DES AGENTS

CONNAISSANCE PRÉCISE DU POSTE DE TRAVAIL

Action en milieu de travail

=

au moins 1/3 du temps d'activité du professionnel de l'équipe de médecine préventive

- ⇒ Visite du site, des installations sanitaires
- ⇒ Connaissance des produits utilisés : liste des produits, étude des FDS en collaboration avec le conseiller de prévention de la collectivité et l'EIPRP, conditions de stockage, d'utilisation et d'élimination
- ⇒ Etude de poste, suivi de chantier le cas échéant, qui permet de connaître le travail réel (parfois différent du travail prescrit)
- ⇒ Suivi des métrologies réglementaires réalisées par l'employeur, éventuellement conseil sur d'autres métrologies, et prescription de biométrie en fonction des produits utilisés (ex plombémie) ou de survenue d'évènements particuliers (AT/MP)
- ⇒ Mise en œuvre du suivi post-exposition réglementaire pour les produits chimiques concernés (ex amiante)
- ⇒ Rédaction d'un avis en cas de déclaration de MP ou à caractère professionnel

RETOUR D'EXPÉRIENCE D'UNE COLLECTIVITÉ





LA GESTION DU RISQUE CHIMIQUE À STAINS

SOMMAIRE

1

Objectif de la
démarche

2

La méthodologie
utilisée

3

Les actions à venir

SOMMAIRE

1

Objectif de la
démarche

2

La méthodologie
utilisée

3

Les actions à venir



Commune de la Seine-Saint-Denis
Territoire de 5,39 km²

En 2021, **39 618 habitants** soit une densité de population de 7 350 habitants au km²

9 pôles d'activité regroupant les **84 structures municipales de proximité**, réparties dans les 16 quartiers de la ville, pour répondre aux besoins des habitants

Pourquoi la priorité sur la gestion du risque chimique?

- En 2019, alerte du médecin du travail interne sur trois situations dangereuses concernant le risque chimique (*risque d'exposition à des agents chimiques définis comme cancérogènes*) :
 - les poussières de bois de la menuiserie,
 - les gaz d'échappements du garage municipal
 - la salle de stérilisation du service dentaire
- Depuis 2021, focus sur les conditions de stockage des produits chimiques
- Demande du médecin du travail pour mettre en place des suivis adaptés (SMR dont examens complémentaires)

Le constat : AUCUNE GESTION DU RISQUE CHIMIQUE

- Pas de commande centralisée des produits chimiques
- Stockages erratiques dans des lieux improbables
- Multiplicité des références rendant difficile la gestion du risque : 223 agents chimiques recensés en 2022
- Les services les plus gros consommateurs de produits chimiques : l'EMO, la cuisine centrale, les sports, le centre technique, la MIR
- Aucune procédure d'élimination des déchets chimiques

➤ **Volonté de la collectivité à gérer le risque chimique de l'expression du besoin à l'élimination des produits chimiques**

SOMMAIRE

1

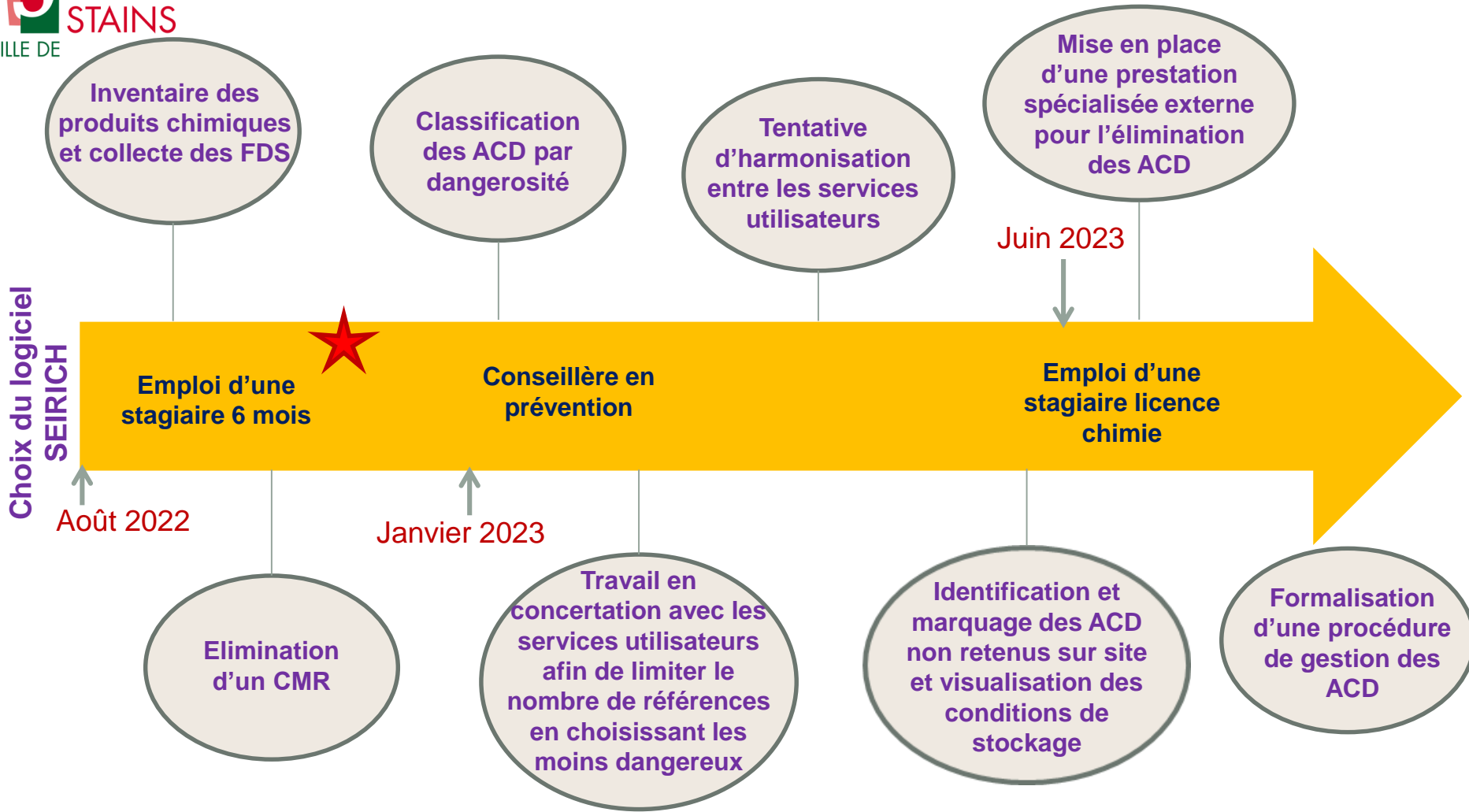
Objectif de la
démarche

2

La méthodologie
utilisée

3

Les actions à venir



 **Contrôle réglementaire du CIG sur la gestion du risque chimique à Stains**

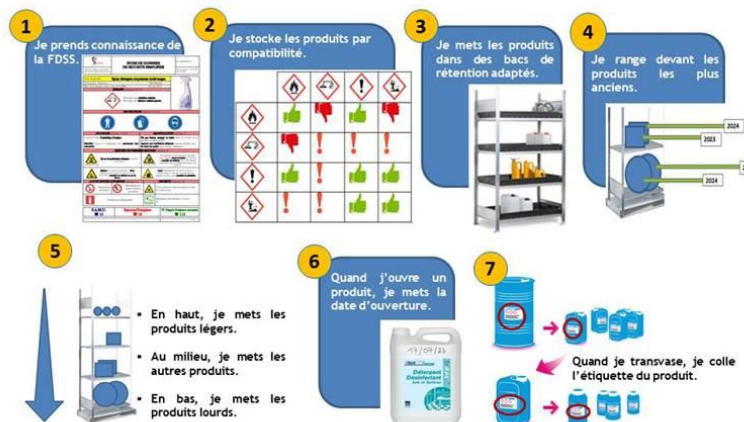
Procédure simplifiée

ORGANISER SON STOCKAGE DE PRODUITS CHIMIQUES



Comment organiser son stockage?

Afin d'éviter les pollutions des sols, des eaux ou encore les réactions dangereuses dues à la réactivité entre certains agents chimiques entre eux, le stockage doit être organisé en respectant dans l'ordre les règles ci-dessous :



Accès interdit
aux personnes
non autorisées



SOMMAIRE

1

Objectif de la
démarche

2

La méthodologie
utilisée

3

Les actions à venir

Ce qu'il reste à faire

- Achat bacs de rétention et armoires anti déflagration
- Mise en place d'une gestion centralisée des ACD : achat matériel dont logiciel de gestion des stocks, désignation d'un magasinier référent produits chimiques formé à la prévention du risque chimique
- Affichage de la procédure simplifiée d'utilisation des produits chimiques dans les locaux de stockage
- Formalisation d'un circuit pérenne d'élimination des déchets chimiques
- Mise à jour de la formation des agents à la prévention du risque chimique compte-tenu des actions mises en place

Parallèlement une réflexion sur la mise en place de la technique de nettoyage par pré-imprégnation est menée.



Merci de votre attention



Questions ?

CONCLUSION

CONCLUSION

La prévention une démarche à intégrer dans chaque étape de la vie du produit

Commande - Achats

*Quel produit choisir, Comment limiter le nombre de produits ?
Un produit de substitution existe-t-il ?*

Réception,
déchargement

Comment s'effectue la réception des produits ? Par qui ?

Reconditionnement

Les produits sont-ils dilués ? L'étiquetage est-il respecté après le reconditionnement ?

Stockage

Comment sont stockés les produits ? Sont-ils compatibles entre eux ? Les locaux sont-ils adaptés ?

Utilisation

Comment sont utilisés les produits ? Les agents sont-ils formés ? Disposent-ils des bonnes consignes ?

Élimination - déchets

Comment sont éliminés les produits ? (notamment les produits dangereux pour l'environnement)

CONCLUSION

La prévention des risques chimiques s'appuie sur l'évaluation, la réduction des expositions et la prévention de ces risques à toutes les étapes de la vie du produit chimique selon les principes généraux de prévention.

La collectivité doit identifier les produits, évaluer les expositions, et privilégier la suppression ou substitution des produits dangereux. Si cela n'est pas possible, des mesures organisationnelles ou techniques sont à prendre et leur efficacité doit être contrôlée.

Des mesures de la concentration chimique, l'information, la formation, les procédures d'urgence, les EPI et le suivi de la santé des travailleurs exposés sont également essentiels.

C'est une démarche projet associant les différents acteurs impliqués pendant le cycle de vie du produit et s'appuyant sur les acteurs de la prévention.



CHECKLIST

Vérifier la mise en œuvre de la démarche de prévention à tous les niveaux, dans le sens du Code du travail :

Responsable de service / direction :

- Document Unique avec volet évaluation du risque chimique
- Formation aux agents
- Suivi médical particulier
- Inventaire des produits : gestion interne et marché public
- Réception des produits : plan de prévention, protocole de chargement/déchargement

Sur site :

- Stockage des produits
- Ventilation pour local à pollution spécifique
- Equipements de protection collective
- Equipements de protection individuelle
- Informations aux agents
- Organisation des premiers secours
- Tri des déchets chimiques
- Zone ATEX identifiée

Documents obligatoires à présenter lors de l'inspection

LISTE DES MÉTHODES D'ÉVALUATION

N°	Nom de la méthode	Référence et lien web	Origine / Source
1	Évaluation du risque chimique (recommandation)	R 409 [3] http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/atmp_media/R409.pdf	CNAMTS
2	Méthodologie d'évaluation simplifiée du risque chimique	ND 2233 [4] www.inrs.fr	INRS
3	Produits dangereux. Guide d'évaluation des risques	ED 1476 [5] www.inrs.fr	INRS
4	OSER (Outil Simplifié pour Évaluer votre Risque chimique)	www.cram-mp.fr/entreprises/evaluation-risque-chimique.htm	CRAM de Midi-Pyrénées
5	CLARICE - Outil d'aide à l'évaluation du risque chimique en entreprise	http://www.cram-alsace-moselle.fr/Prevent/doc/pdfreco/CLARICE.xls	CRAM d'Alsace-Moselle
6	Opér@	www.cram-bfc.fr/prevention/page-prevention.htm	CRAM de Bourgogne et Franche-Comté
7	GERC (Guide d'Évaluation du Risque Chimique)	www.cram-mp.fr/entreprises/evaluation-gerc.htm	CRAM de Midi-Pyrénées
8	Guide de prévention du risque chimique. De l'évaluation des risques à la mise en œuvre de la prévention	DTE 175 [6] www.cramif.fr/pdf/th2/prev/dte175.pdf	CRAM d'Ile-de-France
9	Outil d'aide à l'évaluation du risque chimique	www.cram-pl.fr/risques/dossiers/chimique/risque_chimique.htm	CRAM des Pays de la Loire
10	TOXEV	http://toxev.ifrance.com	CRAM d'Aquitaine
11	Guide d'aide au repérage du risque CMR	http://www.cram-nordpicardie.fr/Medias/ServicesAuxEntreprises/GestionDesRisques/pdf/Evaluation_CMV_version3.pdf	CRAM de Nord-Picardie
12	LARA-BTP	http://www.oppbtp.fr/outils/evaluation_des_risques/lara_btp	OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics)
13	DIDERO (Déclinaison de l'Identification des Dangers, de l'Évaluation des Risques et des Objectifs)	http://www.cnpq.com/audit/didero.htm	CNPP (Centre National de Prévention et de Protection)
14	Evaris T Logiciel d'évaluation du risque toxique	http://evarist.tzm.fr/	ASMIS (Association Santé et Médecine Interentreprises du département de la Somme)
15	Ergochim	http://ergochim.editions-docis.com/	CISME (Centre Interservices de Santé et de Médecine du travail en Entreprise) - Éditions doc is
16	Évaluation des risques dans l'évaluation et prévention des risques professionnels liés aux agents chimiques	DT 80 [7]	UIC
17	Chemhyss	http://www.itga.fr/hygiene-industrielle/logiciels/evaluthyss-chemhyss.php	Société ITGA (filiale du groupe CARSO)

**MERCI POUR
VOTRE
ATTENTION**

